

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 18 janvier 2022  
N° de dossier.: 115805.00226/10887

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de paiement de frais de la FCEI  
DÉTERMINATION PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU TAUX  
D'INDEXATION DU TARIF L EN VERTU DE L'ARTICLE 22.0.1.1 DE LA  
LOI SUR HYDRO-QUÉBEC APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022  
Dossier : R-4174-2021**

Chère consœur,

Conformément au guide de paiement de frais des intervenants de 2020, la FCEI demande le remboursement de ses frais relativement au dossier mentionné en objet.

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- le formulaire de demande de paiement de frais de la FCEI;
- la facture 1680754 de Fasken Martineau DuMoulin; et
- la facture # 001197 d'Antoine Gosselin consultant inc.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/ld

p. j.

